

FICHE D'INSCRIPTION

Formation Maître.sse de Maison – Marseille

Demandeur d'emploi

CALENDRIER DE FORMATION

Début et fin de formation	SEPTEMBRE 2025
Fin des inscriptions	16 MAI 2025
Bilan de positionnement (obligatoire)	En fonction de la réception des dossiers complets

VOS COORDONNEES

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance : Code Postal :

Adresse personnelle :

Complément d'adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail

NIVEAU SCOLAIRE

Diplômes obtenus :

.....

Certificat EPI :

Non Oui (*joindre copie*) Date d'obtention :

Certificat SST :

Non Oui (*joindre copie*) Date d'obtention :

Certificat HACCP :

Non Oui (*joindre copie*) Date d'obtention :

MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

Demandeur d'emploi

Identifiant Pole Emploi :

Agence : Conseiller :

Prise en charge de la formation : AIF CPF AUTRE :

Années totales d'expérience en lien avec la certification visée * :

**Si vous n'avez pas d'expérience dans le poste visé, un stage d'immersion est obligatoire avant l'entrée en formation (merci de vous rapprocher de votre Conseiller France Travail).*

Bénéficiaire d'une RQTH ou AHH

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lieu de la formation :

IRTS PACA CORSE
Site des Flamants
10, avenue Alexandre Ansaldi
13014 Marseille

Nombre d'heures de formation prévisionnelles : 245 heures

Horaires : Les journées de formation sont de 7 heures : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Coût total de la formation : 3 430 € + 80€ Bilan de positionnement

LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR par mail à maria-delpozo@irts-pacacorse.com

- CV et LETTRE DE MOTIVATION

- Règlement des 80€ des frais de positionnement par chèque à l'ordre de l'IRTS PACA et CORSE ou par virement sur demande.

- Copie des diplômes ouvrant droit aux dispenses (CF tableau récapitulatif ci-après)

- Période de stage de 35h d'immersion obligatoire : Attestation à fournir avant l'entrée en formation

Le tableau ci-dessous présente les certifications ou diplômes permettant d'obtenir des équivalences automatiques avec un ou plusieurs blocs du Titre Maître de maison en secteur social et médico-social.

TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES AUTOMATIQUES

	Blocs de compétences du Titre Maître de maison en secteur social et médico-social		
	Bloc 1 Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable	Bloc 2 Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante	Bloc 3 Participer à l'équipe pluri-professionnelle
Passerelles avec les qualifications SN et MM			
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenu avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenu entre 2015 et 2019)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Passerelles avec d'autres certifications professionnelles de niveau 3			
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social (JO du 31/08/21)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Titre SVN – Surveillant Visiteur de Nuit		X	X
Titre ADVD - Assistant de vie dépendance	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel ADVF - Assistant de Vie aux Familles	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel ASMS - Agent de service médico-social	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
CAP ATMFC - Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Mention complémentaire Aide à domicile	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
CAPA - Services aux personnes et vente en espace rural	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Passerelles avec des certifications professionnelles de niveau 4			
DEAS – Diplôme d'Etat Aide Soignant			X
DEAP – Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture			X
DETISF - Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
DEME – Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur		X	X
Bac pro ASPP - Accompagnement, soins et services à la personne		X	X
Bac pro SAPAT – Services aux personnes et aux territoires		X	X

Dans le cas où les organismes de formation identifieraient des certifications qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, mais pour lesquelles ils font l'hypothèse d'une équivalence avec un ou plusieurs blocs, les organismes de formation en demande l'examen à la CPNE-FP en passant par le mail ci-dessous Support.Certifications@opco-sante.fr.

Titre de Maître de maison en secteur social et médico-social– Règlement général de certification - Selon le référentiel du 6 juillet 2022